

Les déchèteries

Petit guide du tri en Piémont Cévenol



SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

Adresse : ZAM du Tapis Vert

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Samedi inclus
9h00-12h00 et 13h30-17h00

Déchets non pris en charge :
amiante, ordures ménagères

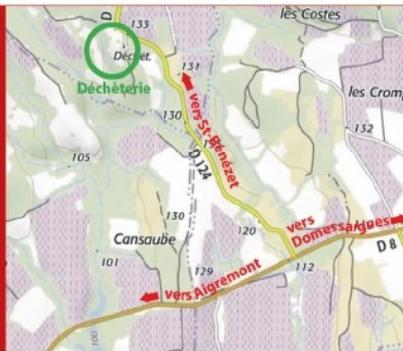


LIouc

Adresse : RD 999 - direction Nîmes

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Samedi inclus
9h00-12h00 et 13h30-17h00

Déchets non pris en charge :
amiante, ordures ménagères



SAINT-BENEZET

Adresse : RD 124 - direction Saint-Bénézet

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Samedi inclus / Fermé le Mardi
9h00-12h00 et 13h30-17h00

Déchets non pris en charge :
amiante, ordures ménagères, textile,
pneus véhicules, capsules, polystyrène

Accès aux déchèteries :

Exclusivement réservé aux administrés et aux professionnels du territoire munis d'une carte d'accès.
Les déchèteries n'accueillent plus d'usagers 5 minutes avant la fermeture. Merci de votre compréhension.

Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Service Déchets - Centre Technique Intercommunal
ZAM Combe Martèle, Impasse des Garennes
30610 SAUVE
04 66 93 06 12 - om@piemont-cevenol.fr
www.piemont-cevenol.fr

 ccPiemontCevenol

Vous habitez dans un



Conception : service déchets CCPC © Freepik, IGN, Service Déchets CCPC - octobre 2021. Ne pas jeter sur la voie publique.

Retrouvez les jours de collecte des ordures ménagères dans votre commune sur :
<https://piemont-cevenol.fr>
rubrique : Environnement / Déchets ménagers / Les tournées de collecte



B I O D E C H E T S

Ne pas mettre : produits animaux
matières fécales humaines et animales
végétaux toxiques ou de grande taille



fruits - légumes - épluchures - reste de repas
marc et filtres à café - sachets de thé et infusion
coquilles d'œuf - petits cartons bruts
fleurs - feuilles - déchets de jardins broyés
serviettes papier - essuie-tout

en composteur
individuel

OU

en composteur
collectif



Ne pas mettre :
bouchons - couvercles
ampoules - néons - vaisselle - miroir - vitres



bouteilles - canettes
bocaux - pots - flacons

dans la colonne à verre



Ne pas mettre :
classeur et chemises avec
attaches en fer, en plastique, en tissu



papiers - feuilles volantes - enveloppes
magazines - journaux
catalogues - annuaires - cahiers - livres

dans la colonne
à papier

OU

dans les bacs
ou les sacs jaunes



Zone SITOM



Zone SYMTOMA

O R D U R E S M E N A G E R E S

Je dépose aux ordures ménagères
ce qui n'a pas trouvé sa place ailleurs



mégot de cigarette - couches - masques
mouchoirs usagés - lingettes jetables
vaisselle à usage unique - vaisselle cassée
ampoule à filaments - bouchons en liège

dans les bacs ou les sacs gris



Ne pas mettre :
aérosols dangereux (peinture, dégrissant...)
cadavres d'animaux, matériel médical



emballages en plastiques, en métal, en carton
aérosols - briques alimentaires - cartonnets
flaconages plastiques - barquettes
sacs - sachets - pots - boîtes - tubes
emballage des médicaments

dans les bacs ou
les sacs jaunes

OU

dans les bacs ou
les sacs bleus



Zone SYMTOMA



Zone SITOM

Tous les textiles non souillés
doivent être déposés en sac
dans la colonne à textile



textile - vêtements - linge de maison
chaussures - maroquinerie et accessoires

dans la colonne à textile



D E C H E T S S P E C I F I Q U E S

Un doute ?
je demande au gardien de déchèterie
avant de jeter dans les bennes



carton - mobilier - encombrants
équipements électriques et électroniques
bois - végétaux - gravats - placoplâtre - polystyrène
métaux - pneus (véhicules légers) - radios médicales
bidon souillé - piles - batteries - ampoule/néon
déchets dangereux ménagers - huile de vidange
huiles alimentaire - capsule de café

en déchèterie



**Déchets bénéficiant
de filières spéciales**

(se renseigner auprès des professionnels)

les médicaments → en pharmacie
les contenants de gaz → auprès des distributeurs

filières spéciales pour :

- les cadavres d'animaux et les déchets issus de la chasse
- les véhicules hors d'usages et pièces détachées
- les déchets hospitaliers
- les déchets agricoles issus de la filière ADIVALOR
- les déchets liquides non pelletables

Déchets refusés

(liste non exhaustive)

pièces d'armement, bouteilles de gaz, extincteurs
amiante
déchets et produits radioactifs
fusées de détresse et fumigènes
cendres chaudes et déchets incandescents